

Eric Dacheux
« L'utopie en actes : le rôle des associations dans l'espace public
européen », communication, *Utopiass*,
Bruxelles, 2001.

Les associations peuvent-elles contribuer à l'émergence d'un espace public européen ? La question peut surprendre. D'une part, les esprits européens sont accaparés par le passage à l'Euro, d'autre part, l'association est souvent vue comme un acteur social pouvant lutter efficacement contre l'exclusion, plus rarement comme un des éléments moteurs de la démocratie. Pourtant, l'association est, au même titre qu'un parti, un acteur politique à part entière. Elle est un élément de contre-pouvoir, puisqu'elle se constitue souvent pour pallier certaines faiblesses de l'action étatique ou pour protester contre telle ou telle décision administrative. En d'autres termes, si l'on considère, comme Dominique Wolton (Wolton, 1993), que la communication politique est le vecteur du débat démocratique, les associations, par leurs critiques publiques, sont des animateurs de cette communication politique. De plus, les associations sont aussi des acteurs contribuant à définir l'intérêt général et les institutions qui le portent. C'est particulièrement vrai des associations européennes. Ainsi, c'est à la suite d'un rassemblement organisé par des associations européennes à La Haye, en 1948, qu'est née une institution comme le Conseil de l'Europe. Aujourd'hui encore, le processus d'élaboration de la "Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne" a permis aux organisations non gouvernementales qui le souhaitaient, de proposer, par le biais du Net, des amendements à la "Convention" (1) chargée de rédiger cette charte. Enfin, l'association est "*un moyen de concilier différence et appartenance*" (Moulin, 1987, p. 156). Pour le dire autrement, l'association est un lieu démocratique qui instaure un espace public permettant le développement d'une communauté politique (Tassin, 1991). Bien sûr, les associations ne se réduisent pas à ces trois éléments et les combinent de manière fort différente. C'est pourquoi, dans une première partie, nous indiquerons le sens que nous donnons aux termes "association" et "espace public". Ces

¹ Cette instance qui, au départ, devait s'appeler "enceinte" et qui a choisi le nom de "convention", était composée de 62 membres : 1 représentant de la Commission, 15 représentants des chefs d'Etat et de gouvernement, 16 membres du parlement européen, et 30 représentants (2 par pays) des parlements nationaux.

termes une fois clairement définis, nous évoquerons la question de l'espace public européen (deuxième partie), puis nous indiquerons de quelle manière les pratiques associatives actuelles, mais aussi les propositions utopiques du monde associatif, peuvent faciliter l'émergence d'un espace public européen interculturel.

I - ASSOCIATION ET ESPACE PUBLIC : DE QUOI PARLE-T-ON?

Du club sportif aux ONG humanitaires en passant par les syndicats d'initiatives et les associations de parents d'élèves, la vie associative se caractérise par son extraordinaire hétérogénéité. Or, cette dernière ne va pas sans poser problème : "*comment pourrait-on, en effet, continuer à confondre, dans une même définition juridique, l'initiative et l'engagement d'un groupe de personnes, d'habitants ou de citoyens, d'une part, et ce qui relève, plus simplement du souci de gestion d'institutions établies, d'autre part?*" s'interroge ainsi Philippe Callé (Callé, 2000, p. 17). Cette question juridique surgit, ce n'est pas un hasard, à l'heure où le mouvement associatif cherche à faire reconnaître sa spécificité. Pour ce faire, il tente, tout à la fois, de mettre en avant sa diversité, facteur révélant son poids social, mais aussi de proposer, à travers le label "d'utilité sociale", des éléments distinctifs lui permettant de ne pas être confondu avec le monde économique. Les Assises nationales de la vie associative (2), au printemps 1999 se sont faites l'écho de ce type de débat, d'autant plus vif que l'instruction fiscale de 1998 et l'application des directives européennes en matière d'assurance aux mutuelles françaises ont semé l'inquiétude dans le monde associatif français. Cependant, la réflexion associative ne s'est pas encore concrétisée par un accord sur ce qui différencierait une association d'utilité sociale d'une autre association. Ce problème de catégorisation du monde associatif n'est pas résolu par la recherche. En effet, cette dernière utilise des typologies qui, bien que se basant généralement sur le même critère discriminatoire (le domaine d'activité), reste très différentes d'un auteur à l'autre. Sans doute parce que nombreuses associations mènent plusieurs activités de front. C'est pourquoi, nous avons choisi, non pas d'agglomérer a priori des associations semblables, mais de procéder par éliminations successives.

Construction d'un objet : les associations de transformation sociale

Notre réflexion porte sur les associations initiées par des citoyens, ce qui élimine les associations para administratives et les associations de personnes morales. De plus, nous nous intéressons aux associations qui ont pour vocation de contribuer à l'intérêt général, ce qui écarte toutes les structures ayant des buts économiques, les associations lucratives régies par la loi de 1908 (3), les associations défendant des intérêts particuliers (associations professionnelles, par

²Ces assises, voulues par le Premier ministre, Lionel Jospin, et organisées par le Centre national d'aide à la vie associative (CNVA) et la Délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale, se sont tenues à Paris-La Défense, les 20 et 21 février 1999. Elles ont regroupé 2500 responsables associatifs venus de toute la France.

³Loi concernant l'Alsace et la Moselle et autorisant les associations à but lucratif.

exemple) et les associations prestataires de services qui proposent une activité de loisir contre une adhésion (clubs sportifs). En outre, comme nous nous intéressons aux associations qui ont vocation à intervenir régulièrement dans l'espace public, nous avons écarté les associations gestionnaires, c'est-à-dire celles qui se consacrent exclusivement à l'administration et à la gestion d'un établissement d'intérêt général (maison de repos, par exemple). Enfin, conformément à l'usage scientifique, nous avons écarté de notre analyse les associations aussi particulières que les partis politiques, les syndicats, les chambres consulaires et les congrégations religieuses. Bien entendu, de telles mises à l'écart sont contestables car, dans la réalité empirique, il n'est pas rare qu'une association sportive pèse fortement sur une décision politique locale (un arbitrage entre la rénovation d'un terrain de foot et la construction d'une crèche, par exemple). Cependant, elles ont le mérite de mieux cerner l'objet d'analyse et favorisent ainsi une lecture critique des travaux tout en évitant les dangers d'une analyse trop globalisante. De plus, cette construction d'objet par élimination permet de mettre à nu le noyau réformateur du monde associatif, sans pour autant homogénéiser ce dernier. En effet, les citoyens organisés collectivement pour promouvoir un projet d'intérêt général peuvent appartenir à des associations locales d'économie solidaire, à des fédérations nationales d'éducation populaire, à des ONG écologistes mondiales ou bien encore à des réseaux de citoyenneté européenne. Enfin, ce type de réduction s'avère, au bout du compte, assez proche des représentations et définitions données par les acteurs associatifs eux-mêmes. Ainsi, Bruno Rebelle, l'actuel directeur de Greenpeace France, s'interrogeant sur les moyens de moderniser la vie associative française, choisit de centrer son propos sur ce qu'il appelle les "forces agissantes" des associations qui : "*ont résolument choisi d'agir , non seulement pour le bénéfice de leurs membres, mais aussi pour celui de la collectivité ou pour un segment précis de cette collectivité*" (Rebelle, Swiatly, 1999, p. 44). Ce sont ces forces agissantes que, pour notre part, nous avons choisies d'appeler "associations de transformation sociale", qui sont amenées à jouer un rôle clef dans la construction d'un espace public aux dimensions européennes.

L'espace public : le lieu de l'action et de la communication politique légitimant le système institutionnel

L'espace public est, trop souvent, une notion valise servant à désigner tout ce qui n'est pas du ressort de la sphère domestique. L'espace public s'oppose alors à l'espace privé. L'espace privé est celui de l'intime, de la vie familiale, l'espace public est celui de l'exposition au regard d'autrui. Le métro, le restaurant, l'entreprise, les médias, la vie associative, les match de foot, en bref toute la vie sociale, politique et économique fait, dans le langage courant, partie de l'espace public qui ne serait, en définitive, qu'un espace non privé. Cependant, il existe une acception beaucoup plus restreinte de ce terme, puisque, c'est Emmanuel Kant qui, dans deux textes parus en 1784, inventa le concept d'espace public. Dans le premier, "Idée d'une histoire universelle du point de vue cosmopolitique", il explique que la raison ne peut se développer entièrement dans

un seul individu, elle ne peut développer sa puissance bienfaisante que dans l'espèce. Du coup, pour atteindre l'objectif d'une constitution civile parfaitement juste, il faut impérativement, dit-il dans le deuxième texte "Réponse à la question qu'est-ce que les Lumières ?", que l'homme soit libre de raisonner publiquement avec ses semblables. L'espace public est donc, en philosophie politique, l'espace où les citoyens débattent librement de questions politiques. Le philosophe qui, au vingtième siècle, a repris et popularisé la notion d'espace public est Jürgen Habermas (Habermas, 1968). Selon lui, l'espace public est le fondement de nos démocraties. C'est un espace de médiation entre les individus et l'Etat. L'Etat n'agit plus dans le secret, il rend public ses décisions. Mieux, il ne prend une décision qu'après un débat public. L'espace public est donc le lieu de légitimation du politique. C'est par l'espace public que les citoyens sont, non seulement destinataires du droit, mais aussi auteur de ce droit. C'est seulement parce qu'il existe un espace public vivant où les gens peuvent débattre des questions politiques et mener des actions de protestation ou de soutien que les décisions politiques sont, au yeux des citoyens, légitimes. A l'heure actuelle, l'espace public s'ouvre à des questions internationales (Ferry, 1989), mais reste national et fortement structuré par les médias de masse (Wolton, 1991). Ces deux caractéristiques ne signifient pas que l'espace public national non médiatique est moribond - nos enquêtes prouvent le contraire (Dacheux, 2000) - et ne sont pas contradictoires avec la lente internationalisation des mouvements sociaux qui s'est illustrée à Seattle et à Nice. Elles signalent simplement que, vu la construction rapide de l'Union européenne et la faible audience des médias transeuropéens, il n'existe pas, aujourd'hui, un espace public européen large et populaire (Wolton, 1993).

II - LA CONSTRUCTION EUROPEENNE EN QUETE D'ESPACE PUBLIC

Plus l'Europe devient concrète, moins le processus politique d'unification rencontre de soutien. Paradoxe qui, dans une démocratie, ne peut se maintenir durablement. Ce paradoxe, tous les acteurs le soulignent, est lié à la faible légitimité des instances européennes. Cette faible légitimité est soulevée par des chercheurs (Boual, 1999; Wolton, 1993) qui rappellent que la construction politique de l'Europe fut un processus élitiste dont furent, plus ou moins consciemment, exclus les citoyens. Mais elle est également rappelée par les associations qui militent en faveur de la construction européenne. Ces dernières soulèvent les problèmes liés à l'absence de partis politiques dignes de ce nom (Prometheus Europe, 1999), à l'illisibilité juridique de l'Europe (Rousseau, 1999) ou au manque d'imagination des élites européennes enfermées dans un débat stérile entre fédération et confédération (Peugeot, 1999). L'absence de légitimité du processus européen est aussi acté par des responsables politiques qui, soit pensent

que seul le cadre national est légitime (Nair, 1999), soit considèrent qu'il faut absolument associer la société civile au processus européen (Bourlanges, 1998). Enfin, les instances européennes elles-mêmes reconnaissent cette faible légitimité qui est due, selon le Parlement européen, au peu de poids institutionnel de la seule institution européenne élue au suffrage européen (Parlement européen, 1996) ou, selon la Commission, au fait que les Etats tardent à donner au concept de "citoyenneté européenne" un contenu concret (Commission européenne, 1997). Bien entendu, d'autres arguments sont avancés par divers acteurs pour expliquer la faible légitimité des institutions, nous voulions simplement indiquer ici que ce diagnostic est partagé par la plupart des acteurs et observateurs européens. Notre hypothèse centrale est que, en dernière analyse, toutes les explications avancées trouvent leur origine dans une caractéristique essentielle de la construction politique de l'Europe : l'absence d'un espace public de taille européenne.

Cette hypothèse se trouve aujourd'hui confirmée par les discours des responsables européens intervenant lors de la "Première convention de la société civile organisée". Au cours de cette convention, des personnalités aussi différentes que Béatrice Rangoni Machiavelli (Présidente du Comité économique et social), Jacques Delors (ancien président de la Commission), Roger Briesch (président du groupe des travailleurs de la Confédération européenne des syndicats) ou Philippe Herzog (ancien député européen) ont toutes, dans leurs discours, souligné l'absence d'un dialogue européen portant sur les questions européennes : "*Ce qui manque le plus, c'est un dialogue européen ascendant et interactif* (4)" (Conseil économique et social européen, 2000, p.96). Constat collectif dont la ministre du travail Finlandaise, Sinikka Mönkäre, s'est faite l'écho : "*On a pu mesurer la légitimité de l'Union européenne, c'est-à-dire sa raison d'être aux yeux des citoyens, lors des dernières élections du Parlement européen, pour lesquelles le taux de participation était malheureusement faible dans de nombreux pays [...] dans ce contexte, comment pouvons-nous promouvoir l'objectif visant à prendre, au niveau communautaire, des décisions basées sur un dialogue ouvert avec les citoyens et sur une véritable participation de ceux-ci?*" (Conseil économique et social européen, 2000, p.75-76). Cependant, malgré cette faiblesse du dialogue civil européen, le politologue, Jean Claude Boual, rappelle que : « *Le manque de débat public sur l'Europe ne veut pas dire pour autant qu'il y a eu un profond désintérêt pour la chose publique*" (Boual, 1999, p. 24). Pour le dire autrement, l'absence d'un espace public européen n'a pas empêché un certain nombre d'acteurs de mener des actions politiques en faveur de la construction européenne. Parmi ces derniers figurent, les instances européennes, bien sûr, mais aussi les réseaux associatifs européens. Nous avons évoqué ailleurs, l'action des premières (Dacheux, 2000), nous allons maintenant étudier l'action, trop méconnue, des secondes.

⁴ En gras dans le texte.

Les actions conduites par les réseaux associatifs européens

Les associations volontaires sont, aujourd'hui, considérées comme des canaux pertinents de la socialisation et de la participation politique, dans la mesure où les partis politiques et les syndicats traditionnels semblent délaissés par les individus (CEVIPOF, 1993). Or, au niveau européen, les réseaux associatifs civiques oeuvrant en faveur d'une Europe démocratique plus participative et les coordinations d'associations luttant contre la pauvreté construisent des plates-formes communes. Pour ces acteurs, l'Europe sociale et l'Europe politique sont complémentaires et indissociables. Ils mettent en place des outils comme le "Forum européen de la société civile" (5) qui sont des instruments de lobbying politique et des espaces publics où l'on tente d'instaurer un débat européen sur des questions européennes. Ces réseaux associatifs européens, qui sont au centre de nos propos, sont de trois types (Weisben, 1998):

-Des réseaux thématiques spécialisés sur un thème ou une problématique spécifique : l'économie solidaire (ARIES), le droit des femmes (Lobby européen des femmes), la défense des minorités (Forum européen des migrants), etc. L'Europe est alors un espace de redéploiement de la vie associative qui permet aux organisations non lucratives de travailler avec des associations étrangères oeuvrant dans le même domaine. Cette européanisation accroît l'efficacité de l'action (dimension internationale des problèmes) et permet de peser plus efficacement sur les instances européennes généralement plus ouvertes au monde associatif que les gouvernements nationaux.

-Des regroupements idéologiques. Au nom des citoyens de l'Union européenne ou de la construction européenne, des organisations de la société civile se regroupent dans des coordinations qui sont des lieux de réflexion qui permettent d'élaborer des propositions politiques communes, des groupes d'information cherchant à sensibiliser l'opinion publique aux enjeux européens et des lobbys politiques voulant peser sur la construction institutionnelle de l'Europe. On peut citer, le Mouvement européen international, les Conférences intercitoyennes (CIC) ou le réseau des Fédéralistes européens.

-Des coordinations défendant la spécificité associative. Il s'agit de réseaux associatifs qui se constituent pour que l'Union européenne prenne en charge la question associative (par exemple, il n'existe toujours pas de statut d'association européenne) et reconnaisse (par l'intermédiaire de la fiscalité notamment) la spécificité sociale et politique de l'association. Par exemple, le Comité européen des associations gestionnaires (CEDAG), né en 1989 ou le Comité des associations d'Europe qui a vu le jour en septembre 1995.

⁵ Sans aucun doute, l'organe de la société civile européenne le plus important puisqu'il regroupe la confédération européenne des syndicats, des ONG comme Amnesty International et des associations européennes comme le Mouvement européen ou les fédéralistes européens.

Les associations européennes - définies comme étant des organisations non lucratives, portant un projet d'intérêt général, initiées par des citoyens et constituant ou appartenant à des réseaux centrés sur l'Union européenne - sont des acteurs socio-politiques de premier plan qui, comme l'ont bien compris les instances européennes, constituent des relais entre les citoyens et les institutions de l'Union. Mais ce sont, également, des acteurs politiques qui déploient des actions et des communications politiques dans les espaces publics nationaux et qui développent, en leur sein, des espaces publics européens. C'est, en tout cas, l'hypothèse de travail qui structure l'activité de recherche de l'équipe EPE ⁽⁶⁾ que nous avons la chance d'animer. Or, nos travaux montrent, qu'effectivement, les associations européennes sont des acteurs politiques de premier plan. Elles pèsent sur les décisions politiques (lobbying institutionnel), sont de plus en plus consultées par les instances européennes (notion de "dialogue civil") et organisent des manifestations dans lesquelles on peut voir se développer un débat européen sur des questions européennes. Cependant, ces manifestations sont soumises à une double contrainte : soit elles restent autonomes (pas de soutien financier ou logistique des instances européennes) et les débats restent élitaires puisqu'ils impliquent des personnes plurilingues possédant le temps et l'argent pour se déplacer (c'est le cas, par exemple, des conférences intercitoyennes ⁷), soit elles privilégient l'accès du plus grand nombre (en faisant appel, notamment, à des traducteurs) et dépendent alors des financeurs. De plus, ces manifestations prouvent que la volonté de nouer un dialogue européen et la maîtrise des questions institutionnelles ne suffisent pas à créer un débat politique. Tout d'abord, nos observations indiquent que les espaces européens de discussion ne sont pas immédiatement des lieux de débats. Il faut un temps d'apprentissage pour passer de l'expression revendicative à l'échange d'idées. Temps d'apprentissage d'autant plus long que les espaces publics européens suscités par l'Union (les grands colloques européens) sont des espaces d'expression soumis à de lourdes conventions ⁽⁸⁾. De plus, les mêmes mots (citoyenneté, par exemple) renvoient à des réalités différentes d'un pays à l'autre. De même, la façon nationale de poser une question (l'Euro, par exemple) est si prégnante qu'elle fait souvent obstacle à un véritable débat européen sur le sujet donné. Enfin, la culture organisationnelle des participants est un frein supplémentaire dans la mesure où, par exemple, de petites associations participatives qui élaborent par consensus leurs principales décisions n'acceptent pas de voter, à la majorité, paragraphe par paragraphe, un texte rédigé par un seul intervenant. Ces quelques observations empiriques demandent confirmation sur une plus grande échelle, mais elles ont le mérite de souligner que le désaccord institutionnel entre les gouvernements n'empêche pas des minorités actives de tenter de faire progresser la construction européenne. Tentatives qui, parce qu'elles

⁶ L'équipe pluridisciplinaire "Espace public européen" est composée de six chercheurs. Elle est l'une des composantes du laboratoire CNRS (upr 36) "Communication et politique".

⁷ Les Conférences intercitoyennes regroupent une trentaine d'associations européennes qui se réunissent tous les six mois afin de faire contrepoids aux discussions menées dans le cadre des conférences intergouvernementales (CIG).

⁸ Au colloque de la Haye intitulé « Congrès de l'Europe » (8-10 mai, 1998), chaque intervenant en plénière commençait par nommer et remercier toutes les personnalités présentes (une bonne quinzaine!).

se situent, explicitement, dans la perspective de la construction d'un espace public européen, conduisent à s'interroger sur la configuration de ce dernier.

Vers un espace public européen interculturel?

L'Union européenne est un espace transnational qui ne possède pas de mass media unificateur permettant à la communauté des citoyens de l'Union de se rendre visible à elle-même. Certes, il existe, dans l'Union européenne, un certain nombre de lieux institutionnels (le Parlement européen, par exemple) et sociaux (le "Forum européen de la société civile") où se développent des débats européens sur des questions de politique européenne. Mais ces lieux restent réservés à une élite très restreinte. Pourtant, théoriquement, rien ne s'oppose à ce que naisse, un jour, un espace public européen. C'est, en tout cas, la thèse que défend Jürgen Habermas. Prenant acte de l'effondrement de l'Etat-nation, mais reconnaissant la vitalité de la société civile européenne, il prédit l'avènement d'une démocratie délibérative où l'espace public européen se fonderait sur une identité politique, "un patriotisme constitutionnel", distinct de l'identité culturelle. Bien entendu, il existe d'autres hypothèses, d'autres scénarios concernant l'émergence éventuelle d'un espace public européen ⁽⁹⁾. Nous faisons, quant à nous, l'hypothèse de l'émergence, lente et progressive, d'un espace public européen où l'Etat-nation reste fort, la représentation continue à jouer un rôle clef et où le développement des pratiques sociales transfrontalières (tourisme, travail, étude, etc.) et la multiplication des espaces internationaux de médiation (syndicats européens, ONG, médias, universités, etc.) permettent de dépasser la simple "cohabitation politique" actuelle au profit d'une interculturelité européenne, venant s'ajouter et non se substituer aux identités collectives existantes. Le mot interculturelité n'est donc pas employé, ici, dans un sens descriptif (rencontre entre des cultures différentes), mais

⁹En simplifiant grandement la réalité et les thèses en présence, on peut définir neuf hypothèses permettant de mettre en lumière différents scénarios (parfois explicites comme pour Habermas, parfois implicites comme pour la DG "société de l'information"). Trois hypothèses concernent le devenir de la culture européenne (uniculturalité, multiculturalité, interculturelité), trois autres ont trait aux caractéristiques futures de la démocratie européenne (représentative, participative, directe), les trois dernières portent sur le degré d'unification politique de l'Union (Etat fédéral fort, Etats fédérés forts, confédération). Le tableau est le résultat de l'analyse proposée dans la chapitre 4 de "Vaincre l'indifférence » (Dacheux, 2000).

	Culture			Démocratie			Degré d'unification politique		
	uniculturel	multicultu.	intercultu.	représent.	participa.	directe	fédéral fort	fédérés fort	Confédé
Habermas (2000)		*			*		*		
Dg "Société de l'information"	*					*		*	
Espace public interculturel			*	*					*

dans un sens normatif propre à certains chercheurs se réclamant de la psychologie interculturelle (Camilléri, 1989; Clanet, 1990). L'interculturalité est un idéal caractérisé par : le maintien des différences culturelles, le respect mutuel de ces différences, la volonté de dépasser ses différences pour forger un langage commun. Il s'agit donc d'ajouter aux identités collectives nationales une dimension commune dans une volonté de dépassement de l'alternative dangereuse entre assimilation culturelle (disparition des différences culturelles) et multiculturalisme (recherche de la préservation à tout prix de la spécificité culturelle de chaque communauté). On l'aura compris, l'espace public européen interculturel n'est pas un futur probable, mais un avenir souhaitable, une utopie.

III- LA FORCE DE L'UTOPIE

L'Union européenne est, à l'heure actuelle, une entité juridique et économique avancée, mais c'est également une construction politique en quête de légitimité et un espace pluriculturel à la recherche de son identité. Dans ces conditions, l'émergence d'un espace public interculturel n'est qu'une utopie. Mais, c'est une utopie en actes, une utopie enracinée, ici et maintenant, par des mouvements associatifs cherchant à concrétiser cette utopie. Or, s'il convient de rappeler la faiblesse numérique de ces forces militantes et les difficultés titanesques de la tâche, il convient également de rappeler la force de l'utopie dans l'histoire européenne. En définitive, l'histoire de la construction européenne est aussi celle de la lente concrétisation d'une utopie. L'Europe est, selon le joli mot de Jean Pierre Faye, "*un continent dessiné par la pensée*" (Faye 1992). Du Roi de bohème Jiri Podiebrad publiant, au quinzième siècle, un "Traité destiné à établir la paix dans toute la chrétienté" au projet des "Etats-Unis d'Europe" formulé, au dix-neuvième, par Victor Hugo, en passant par les projets de paix perpétuelle élaborés par Bentham, l'Abbé de St Pierre ou Jean Jacques Rousseau, l'unification politique de l'Europe est longtemps restée une utopie. Utopie, relayée, à l'orée du vingtième siècle, par des hommes politiques de premier plan comme Aristide Briand (qui fut président du Conseil) et par de multiples associations comme les fédéralistes européens, le mouvement pan européen créé par Richard Kourdenhove Kalergi ou le "United Europe Movement" initié par Winston Churchill. Ces associations et ces hommes politiques visionnaires ont su, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, taire leurs divisions et querelles pour se rassembler, le 8 mai 1948, à la Haye. Or, c'est de cette réunion et du texte final de cette conférence qu'est né (en 1949) le Conseil de l'Europe (Du Réau, 1996). Aujourd'hui encore, l'utopie marque fortement la construction européenne. Mais aujourd'hui l'utopie des élites européennes n'est plus politique (construire une paix durable), elle est technique. Dans le livre Blanc intitulé "Croissance, compétitivité, emploi", la Commission européenne consacrait déjà un chapitre à la "société de l'information", y voyant l'avenir

économique de l'Union européenne, mais aussi la possibilité de créer un *"espace d'information commun"* susceptible, entre autre, de changer *"les relations entre l'Etat et le citoyen d'une manière fondamentale"* (Commission européenne, 1993, p. 112). Cette orientation technologique prise par Jacques Delors est confirmée par Romano Prodi qui a baptisé une direction générale "société de l'information", mais aussi par le Conseil européen qui, au sommet de Lisbonne (mars 2000), a fait de la "société de l'information et du savoir", la priorité de l'action européenne. En effet, selon l'actuelle Commissaire en charge des entreprises et de la société de l'information, Erkki Liikanen, le *"potentiel des technologies numériques est illimité, non seulement en croissance, en compétitivité et en emplois, mais aussi en progrès sociétal"* (10). Ce déterminisme technologique se traduit, au niveau politique, par la croyance selon laquelle, le renouveau du projet politique européen passe par l'utilisation des nouvelles technologies : *"En tant que vecteurs d'éducation civique et de responsabilisation, les nouveaux médias peuvent contribuer utilement à la maturation de la pratique citoyenne et donc encourager la participation de tous les acteurs intéressés au processus politique. Par leur caractère interactif, ils peuvent soutenir la politique de dialogue et susciter l'émergence d'un nouvel espace public médiatique"* écrivent ainsi deux membres de la Cellule prospective qui, pourtant, sont loin d'être les plus enthousiastes à l'égard des NTIC (11)(Caremier, Hubert, 1999, p. 102). Cette utopie technique montre la force de l'utopie dans le politique, mais aussi la faiblesse actuelle du projet politique européen qui, incapable de se fixer un objectif, laisse aux seules forces du marché et de la nouvelle économie le soin de dessiner les contours de la société européenne.

Utopie et politique

L'utopie est l'un des moteurs de l'action collective des associations de transformation sociale et, plus généralement, de l'action politique. Constat illustré par l'histoire de la construction européenne et le projet actuel de "société de l'information". Cependant, le rôle de l'utopie ne se limite pas à son pouvoir performatif. L'utopie est, dans nos démocraties, au fondement même du politique. En effet, nous ne pensons pas que la démocratie représentative soit en crise, ou plus exactement, nous pensons avec Pierre Yves Bourdil (Bourdil, 1996) mais aussi et surtout avec Claude Lefort (Lefort, 1986), que cette crise est consubstantielle à la démocratie. En effet, comme le précise Lefort, la démocratie est : *"un régime fondé sur la légitimité d'un débat sur le légitime et l'illégitimité"*. La démocratie est un régime qui aménage une représentation du pouvoir en faisant un lieu vide qui n'appartient à personne. C'est pourquoi, *"la démocratie se révèle ainsi la société historique par excellence, société qui, dans*

¹⁰ Propos rapportés dans un périodique de la commission européenne, Cordis Focus, N°148, p. 12.

¹¹ *"Nous devons démêler ce qui relève du mythe et de la réalité, du possible et de l'impossible. La société de l'information n'introduit pas une révolution comme beaucoup le disent, mais une évolution rapide et profonde"* (Caremier, Hubert, 1999, p. 103).

sa forme accueille et préserve l'indétermination". Dès lors, l'étude des associations dans l'espace public s'inscrit dans un cadre théorique mettant l'accent non pas sur une crise de la représentation de toute façon inhérente à la démocratie, mais sur la soumission du politique à l'économique, ce que Karl Polyani nomme le désencastrement de l'économie. Pour le dire autrement, ce qui nous frappe, ce n'est pas la remise en cause de la représentation, mais sa soumission à une idéologie instaurant le primat de l'économique sur le politique. Or, dans cette optique, la notion d'utopie est fondamentale, puisque, justement, l'utopie permet de lutter contre l'hégémonie de l'idéologie. C'est, en tout cas, ce que montre Paul Ricoeur dans son livre "L'idéologie et l'Utopie". Dans cet ouvrage, Paul Ricoeur, après Mannheim qu'il commente abondamment, pense ensemble ces deux notions, car elles sont pour lui des "*médiateurs symboliques de l'action humaine*" (1997). Selon Ricoeur, l'idéologie et l'utopie sont des structures ternaires qui se répondent et s'opposent. A un premier niveau, qu'il nomme pathologique, l'idéologie est une dissimulation une distorsion de la réalité, tandis que l'utopie est une fuite hors de la réalité. A un second niveau, l'idéologie a pour fonction de légitimer l'autorité établie, au risque d'une distorsion de la réalité, risque que combat l'utopie, puisque, dit Ricoeur, elle a pour fonction d'exposer le problème de crédibilité des systèmes d'autorité. Enfin, à un troisième niveau, l'idéologie est une matrice de l'intégration sociale, alors que l'utopie, en proposant des variations imaginaires sur le pouvoir, le gouvernement la famille ou la religion est une forme de subversion sociale. Dès lors, l'utopie n'est pas simplement un principe régulateur qui fixe un cap politique dans un monde marqué par l'incertitude et la flexibilité économique, mais elle est, selon le mot de Paul Ricoeur, "*le remède à la pathologie de la pensée idéologique*". En effet, poursuit l'auteur, "*l'utopie nous met à distance de la réalité présente, elle nous donne l'aptitude à éviter de percevoir ladite réalité comme naturelle, nécessaire ou inéluctable, mais plus important encore l'utopie nous propose de nouvelles réalités possibles*" (Ricoeur, 1997).

Les réseaux associatifs européens embryon d'un espace public européen interculturel?

Les réseaux associatifs européens de transformation sociale proposent, eux aussi, de « nouvelles réalités possibles », puisqu'ils militent pour une Europe plus démocratique et tentent de faire avenir cet espace public interculturel qu'ils appellent de leurs vœux. Nous l'avons vu, ces tentatives ne sont pas sans contradictions. Reste que l'influence et l'importance réelle des associations européennes ne tient sans doute pas dans leur capacité réelle à peser sur le processus institutionnel, ou à incarner une société civile dont elles ne sont guère représentatives. Non, les associations européennes de transformation sociale jouent un rôle fondamental dans la construction européenne pour les trois raisons suivantes :

-Les associations de transformation sociale sont des acteurs centraux de l'espace public national. Tout d'abord, par construction, l'association de transformation sociale est un acteur participant à la construction de l'intérêt général. Cette participation s'effectue par le biais

d'actions et de communications qui, dans nos démocraties, se déroulent dans l'espace public. De plus, les associations sont des organismes de la société civile qui, selon Habermas, sont capables d'instituer des espaces publics autonomes venant alimenter l'espace public central. Ce qui évite une sclérose de ce dernier et permet de maintenir un contre pouvoir face à la toute puissance du système étatique (Habermas, 1997). Les associations nationales et locales membres des réseaux européens peuvent alors constituer des médiateurs entre les différentes organisations de la société civile non encore sensibilisé aux enjeux européens (associations sportives, syndicats, clubs politiques etc.), interpellent l'opinion publique et les pouvoirs politiques sur les problèmes de la construction européenne et faire pénétrer, on l'a vu lors du contre-sommet de Nice, une vision pro européenne critique dans un espace médiatique tendant à penser le débat européen de manière manichéenne (pour ou contre la construction européenne).

-Deuxièmement, les associations favorisent la naissance de communautés politiques élargies. L'association se trouve au croisement de la communauté et de la société. Les associations permettent de tisser entre des individus libres et égaux, des solidarités volontaires qui participent à la construction d'un intérêt commun. En s'articulant sur un espace commun de délibération qui autorise les rapports entre individus, mais qui, en même temps, les déporte les uns des autres, elles fondent ce que le philosophe Etienne Tassin nomme une communauté politique (Tassin, 1991). Or, plus cette dernière est vaste, plus il est nécessaire d'établir des liens de confiance. La démocratie, rappelle Philippe Chanial, c'est le saut vers l'inconnu, l'invention nécessaire "*d'un monde commun entre étrangers, d'une communauté de destin entre inconnus*" (Chanial, 1998, p. 38). L'association permet de faire ce saut puisqu'elle donne naissance à un contexte commun permettant de nouer des liens de confiance : "*le pari de l'association volontaire, c'est bien ce pari d'une rencontre entre des inconnus qui peuvent apprendre à se connaître, à se reconnaître, dans leurs différences*" (Chanial, 1998, p. 40). Les associations européennes de transformation sociale favorisent, à leur échelle, un pari qui est aussi celui de l'Union européenne : la construction d'une communauté de destin avec des inconnus n'appartenant pas à la même nation.

-Les associations expérimentent des espaces publics européens interculturels. Selon Habermas (Habermas, 1978), l'espace public bourgeois dérive d'un espace public critique littéraire qui s'est développé au sein de la nébuleuse associative. Thèse globalement confirmée par des historiens comme Geoff Eley (Eley, 1992), en tout cas, pour la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Dès lors, se pose la question du rôle des associations dans la constitution d'un éventuel espace public européen venant légitimer la construction juridique de l'Europe. Interrogation théorique qui trouve un début de réponse empirique dans les espaces publics européens effectivement créés par ces réseaux associatifs européens. En effet, un réseau européen d'associations locales, nationales et/ou européennes comme INAISE ⁽¹²⁾ ou le

¹² Association internationale des investisseurs de l'économie solidaire.

REALPES ⁽¹³⁾ ne peut vivre et perdurer que s'il maintient, en son sein, un espace public. Cet espace public européen interne, permet de mutualiser les expériences et favorise l'émergence de positions ou de revendications communes. Revendications qui concernent un secteur particulier de la vie sociale (la lutte contre l'exclusion, l'environnement, etc.), mais qui touchent également la vie démocratique de l'Union. C'est ainsi que le Forum permanent de la société civile a publié, en 1998, une « Charte des citoyennes et citoyens européens », document qui n'est pas sans rappeler la "Charte des droits fondamentaux" récemment ratifiée à Nice. De plus, ces réseaux apprennent de plus en plus à collaborer et instaurent des espaces publics européens ouverts à tous, le plus souvent sous la forme de conventions régulières ⁽¹⁴⁾ ou éphémères ⁽¹⁵⁾, mais aussi, parfois, sous la forme de forums électroniques ⁽¹⁶⁾ dont certains, d'ailleurs, ne sont que le prélude à une rencontre européenne ⁽¹⁷⁾. Ces initiatives ne sont pas toutes - loin s'en faut ! - des succès (Dacheux, 1998 b, Weisben, 1998a), mais c'est justement l'étude de ces échecs et de ces réussites qui peut donner des pistes concrètes d'action favorisant l'émergence d'un espace public européen large et populaire.

Les associations de transformation sociale sont des organisations non lucratives créées par des citoyens pour prendre en charge des questions touchant à l'intérêt général. En démocratie, ces associations interviennent dans un espace public qui est le lieu de l'action, de la communication et de la légitimation du politique. Or, si l'Union européenne est une construction juridique respectant les règles légales, elle semble, aux yeux des européens, de moins en moins légitime, en témoigne la participation aux élections européennes qui ne cesse de décroître. Ce paradoxe d'une Union européenne qui intervient de plus en plus dans la vie quotidienne des européens, tout en étant de plus en plus contestée, n'est pas sain pour la démocratie. Les instances européennes l'ont bien compris. Après avoir construit l'Europe hors du regard des citoyens, elles cherchent maintenant à instaurer un "dialogue civil". Pour se faire, elles tendent la main aux associations de transformation sociale qui, peu à peu, s'organisent en réseaux européens. Par delà les dangers d'instrumentalisation que recèle cette politique d'ouverture vers les associations, se dessine l'embryon d'un espace public européen qui, aujourd'hui, fait cruellement défaut à l'Europe politique. Notre thèse est que les réseaux européens d'associations de transformation sociale peuvent favoriser l'émergence d'un espace public interculturel. En effet, elles contribuent à placer les questions européennes au coeur des

¹³ Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

¹⁴ Ainsi, les conférences intercitoyennes (CIC) que nous avons déjà mentionnées dans ce texte, se tiennent tous les six mois.

¹⁵ Par exemple, le congrès de l'Europe qui a réuni, à la Haye, en mai 1998, 2000 militants associatifs venus de toute l'Europe.

¹⁶ Comme, www.quelle.europe.org, par exemple.

¹⁷ L'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire a ouvert, en novembre 2000, un forum Internet (forums-europe.org), prélude à une "Rencontre continentale européenne" qui se tiendra en juin 2001.

espaces nationaux, elles permettent la constitution de communautés politiques dépassant le cadre national et expérimentent des espaces publics européens. Enfin et peut être surtout, au-delà de leurs actions plus ou moins efficaces, de leurs communications plus ou moins persuasives, de leur faible représentativité et de leur forte dépendance à l'égard des financements européens, les associations européennes de transformation sociale sont, avant tout, des réservoirs d'utopie. Les associations de transformation sociale sont portées par un projet politique utopique : rendre le monde meilleur qu'il n'est. Cette visée prométhéenne est également celle de la démocratie. Comme le montre avec force Tocqueville, l'égalité est, avec la liberté, le moteur de la démocratie. Autrement dit, le projet démocratique est "*indissociable d'une morale et d'une politique de la solidarité*" (Chanial, 1998, p 32). En défendant et en diffusant des valeurs autres que celles de la lutte de chacun contre tous, les associations de transformation sociale révèlent que la raison instrumentale n'a pas vocation à régenter l'ordre social et politique. La raison instrumentale, le calcul coût/avantage régit l'économie marchande (qui, d'ailleurs, on l'oublie trop souvent, n'est qu'une modalité de l'activité économique) cela est indéniable, mais les associations de transformation sociale rappellent qu'il existe d'autres types de raison (que l'on peut appeler axiologique avec Weber ou communicationnelle avec Habermas) pour régir les échanges sociaux. Pour le dire autrement, l'idée, chère à Hayeck (Hayeck, 1986) et au néo-libéraux, selon laquelle les mécanismes sociaux sont trop complexes pour être gérés par une raison instrumentale limitée (Simon, March, 1958) et doivent être donc soumis aux seules forces du marchés ⁽¹⁸⁾ est une idéologie. Comme telle, elle est respectable ; mais comme telle, elle doit être contrebalancée par une utopie (Ricoeur, 1997). Celle d'une Europe politique, démocratique, interculturelle et socialement juste qu'incarnent, peu ou prou, les réseaux associatifs européens de transformation sociale sera-t-elle suffisamment mobilisatrice ? Pourra-t-elle déstabiliser le projet libéral d'un espace économique européen régulé, via Internet, par des citoyens, qui repliés dans leur sphère privée, se contentent de jouir des fruits de la croissance ou des subsides de la charité ? L'avenir seul nous le dira, mais comme le dit Jean-Paul Sartre "*l'avenir est ce qui serait si je n'étais pas libre*".

Eric Dacheux

¹⁸ Ces dernières proposent aujourd'hui de combattre l'atomisation sociale par les nouvelles technologies de communication. Proposition empiriquement infondée, les NTIC ne font que renforcer les "solitudes interactives" (Wolton, 1999), et intellectuellement dangereuses, puisqu'elles risquent de provoquer l'hégémonie d'une rationalité instrumentale dont les deux incarnations sont, justement, l'idéologie technique et l'idéologie libérale.

Bibliographie

- Arendt H. (1983). - La condition de l'homme moderne. - Paris : Calman-Levy.
- Barthélémy M. (2000). - Associations : un nouvel âge de la participation?. - Paris : Presses de sciences po.
- Boual J.C. (1999). - Vers une société civile européenne. - La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.
- Bourdil P.Y. (1996). - Ressusciter le politique. - Paris: Ellipses.
- Bourlanges J.L. (1998). - L'Union européenne au lendemain d'Amsterdam. - Pouvoirs, N°84.
- Callé P. (2000). - "Où en est la loi de 1901?". - Problèmes économiques, N°2677.
- Camilléri C. (1989). - Chocs de cultures. - Paris : L'harmattan.
- Caremier B., Hubert A. (1999). - La démocratie et la société de l'information en Europe. - Rennes : Apogée.
- CEVIPOF (1993). - Les mutations du militantisme. - Paris : FNSP/CEVIPOF.
- Chanial P. (1998). - "La délicate essence de la démocratie". - MAUUS, n°11.
- Clanet C. (1990). - L'interculturel. - Toulouse : PUM.
- Commission européenne (1994). - Croissance, compétitivité, emploi. - Bruxelles : Commission européenne.
- Conseil économique et social (2000). - La société civile organisée au niveau européen. - Paris : Bruxelles.
- Dacheux E. (2000). - Vaincre l'indifférence : les associations dans l'espace public européen. - Paris: CNRS Editions.
- Dacheux E (1998 a). - Associations et communication : critique du marketing. - Paris : CNRS Editions.
- Dacheux E. (1998 b). - "Internet, un outil susceptible de révolutionner le militantisme des citoyens européens?". - SFSIC/Onzième congrès national.
- Eley G. (1992). - "Nations, Publics, and Political Cultures: Placing Habermas in the Nineteenth Century". - In G. Calhoun, Habermas and the Public Sphere. - Cambridge (Mass.): MIT Press.
- Faye J. P. (1992). - L'Europe une. - Gallimard : 1992.
- Ferry J.M. (1989). - "Les transformations de la publicité politique". - Hermès, N°4.
- Floris B. (1995). - "L'entreprise sous l'angle de l'espace public". - in I. Paillart, L'espace public et l'emprise de la communication. - Grenoble: Ellug.
- Habermas J. (2000). - Après l'Etat-nation - Paris : Fayard.
- Habermas J. (1997). - Droit et Démocratie. - Paris : Gallimard.
- Habermas J. (1978). - L'espace public. - Paris : Payot.
- Hayeck F. F. Von (1986) - Droit, législation et liberté - Paris : PUF.
- Kant E. (1985). - "Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique". - In Oeuvres philosophiques, la pléiade, T. 2.
- Kant E. (1985). - "Réponse à la question qu'est-ce que les Lumières ?". - In Oeuvres philosophiques, la pléiade, T. 2.
- Laville J.L. (1998). - "Fait associatif et espace démocratique". - MAUSS, N°11.
- Laville J.L. (1997). - "L'association : une liberté propre à la démocratie" in J.L. Laville, R. Sainsaulieu. - Sociologie de l'association. - Paris : Desclée de Brouwer.
- Lefort C. (1986). - Essai sur le politique. - Paris : Seuil.
- Moulin N. (1987). - Les enjeux politiques de la "société de communication". - Paris : thèse de sociologie, Ecole des hautes études en sciences sociales.
- Nair S. (1999). - "Seuls les Etats-nations incarnent la démocratie". - Transversales, N°56.

Parlement européen (1996). - Résolution sur la participation des citoyens et des acteurs sociaux au système institutionnel de l'Union européenne. - Strasbourg : journal officiel des communautés européennes.

Peugeot V. (1999). - "Désir d'Europe". - Transversales, N°56.

Peugeot V. (1997). - "Des initiatives citoyennes". - La Fonda, N°126.

Prometheus-Europe (1999). - Comment gérer l'Union européenne en 2020?. - Paris : Centre Kléber.

Réau E. du (1996). - L'idée d'Europe au vingtième siècle. - Bruxelles : Complexe.

Rebelle B., Swiatly F. (1999). - Libres associations. - Paris : Desclée de Brouwer.

Ricoeur P. (1997) - L'ideologie et l'utopie. - Paris : Seuil.

Rousseau D. (1999). - "Pour une constitution européenne". - Transversales, N°56.

Tassin E. (1991). - "Espace commun ou espace public?". - Hermès, N°10.

Tocqueville A. de (1992) - De la démocratie en Amérique - Paris : La pléiade.

Wiesben J. (1998 a). - Le dialogue national pour l'Europe. - Paris : FNSP/CEVIPOF.

Weisben J. (1998 b). - "Construire la citoyenneté européenne? Les contributions associatives à l'Europe politique". - Communication au colloque "Action collective et intégration européenne". - Oxford.

Wolton D. (1999). - Internet et après?. - Paris : Flammarion.

Wolton D. (1993). - La dernière utopie. - Paris : Flammarion.

Wolton (1991). - "Les contradictions de l'espace public médiatisé". - Hermès, N°10.